

«Joël Guerriau - Sécurité sociale des étudiants»

03/12/2013

Joël Guerriau - Sécurité sociale des étudiants

Le sénateur de Loire-Atlantique Joël Guerriau est intervenu en séance dans le débat sur la Sécurité sociale des étudiants.

Il regrette que la prévention, qui était une priorité depuis 2004, ne soit plus suffisamment pratiquée dans le régime des étudiants alors qu'ils n'ont jamais été aussi nombreux. Ils représentent dorénavant 36 % des 18-25 ans.

Le dépistage précoce décuple les chances de guérison, c'est pourquoi l'accent sur la prévention pour les étudiants demeure une nécessité. Cependant à l'analyse des faits, il s'avère que ces services sont mal identifiés par les étudiants. Un tiers des élèves de licence seulement se présentent à la visite médicale de prévention. Le sénateur constate que le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (Smupps) manque de moyens depuis que l'autonomie des universités a modifié l'affectation de crédits vers ce poste de dépense. Une seule solution permettrait d'améliorer cette gestion : rattacher le Smupps aux Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

De plus, la sécurité sociale étudiante n'a pas de meilleur résultat dans le curatif que dans le préventif. Les remboursements aux étudiants sont modestes. L'enquête UFC-Que Choisir a dressé un bilan accablant en septembre 2012. La Mnef, créée par l'Unef, le syndicat socialiste des étudiants, a fait sa mue après le scandale que l'on sait, mais ses performances sous le nom de la La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) demeurent mauvaises.

Dans la plupart des autres pays européens, les étudiants relèvent du régime général. Aucun autre pays n'a créé de régime spécifique pour les étudiants. Les centristes proposent de simplifier l'usage en France en affiliant les étudiants en leur nom propre au régime de leurs parents. Cette solution éviterait toute captation politicienne, et permettrait de supprimer le régime délégué, unique en Europe. Cela aussi, c'est une mesure de prévention.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursJDIUC](https://www.facebook.com/SenateursJDIUC)